

Les représentations du pouvoir souverain dans le décor urbain de la Nouvelle-France : monuments et liturgie d'État¹

Agueda Iturbe-Kennedy

Dans le contexte de colonisation de l'Amérique septentrionale menée par la France d'ancien Régime s'affirment les enjeux complexes liés à la légitimation de la présence française dans ces contrées vis-à-vis des populations autochtones et des royaumes européens. Il devient dès lors essentiel de signifier dans l'espace, dans la pierre et dans les mentalités l'appartenance de ces domaines au monarque, par des symboles tels que les armoiries, les places royales ou les portes de villes, comme par les représentations éphémères que sont les célébrations du sacre du souverain et de la naissance du dauphin. Alors même que la négligence de la Couronne à l'égard des colonies a souvent été mise de l'avant, est-il possible que l'appareil administratif et gouvernemental colonial ait suffi à rendre – par son activité – l'omniprésence du souverain à travers les réglements, les embellissements, et les cérémonies ?

Avec la conquête du Nouveau Monde par les puissances européennes naît la question de la justification de l'annexion de ces contrées lointaines. Dans le contexte français, les tentatives d'assimilation et de conversion à la religion chrétienne des populations autochtones viennent poser un premier jalon du discours de l'État. Pour légitimer l'étendue de l'occupation, par contre, l'installation d'établissements pérennes – comptoirs ou villes – permet de borner les domaines conquis. Dans un premier temps, le caractère performatif de la prise de possession prime dans cette cérémonie liminaire qui, par la plantation d'une croix, d'armes de roi gravées sur le fond d'un chaudron en cuivre, ou de monnaies commémoratives enfouies sous terre, instaure les fondations de l'appartenance de ce territoire à la France. Transcrites par la suite dans des actes notariés et des relations de voyages, ces cérémonies de prise de possession acquièrent leur pérennité².

Le bornage du territoire succède à la prise de possession, prenant à son tour des formes diverses, allant des bornes en cuivre qu'eût souhaité généraliser l'intendant Jean Talon, aux fleurs de lys gravées sur les arbres

d'envergure par les coureurs des bois³. Or, dès les origines de la colonie, les ambitions expansionnistes de Jean Talon sont modérées par Colbert qui est convaincu « [...] qu'il vaudrait mieux se restreindre à une espace de terre que La Colonie sera elle-même en état de maintenir, que d'en embrasser une trop vaste quantité dont peut-être on serait un jour obligé d'abandonner une partie avec quelque diminution de la réputation de sa Majesté, & de cette Couronne⁴ ». Au sein des établissements coloniaux, et en particulier des villes, se trouvent les représentations de pouvoir souverain et les justifications de la présence française les plus révélatrices. L'acte de fondation d'un établissement et sa mise à l'écrit pour être transmis à la cour comme à la postérité figurent parmi les cérémonies les plus importantes des colonies⁵. À l'image des héros antiques, tels Romulus, Rémus, Énée voire Didon, le fondateur de la colonie est amené à s'inscrire dans l'histoire⁶. Ce fondateur n'est pas l'explorateur, mais bien le Roi : Louis XIII pour lequel est imaginée la ville de Ludovica par Champlain, Louis XIV, qui se voit attribuer la Louisiane, voire enfin Louis XV avec Louisbourg⁷.

Conscient de l'importance de cet acte, Samuel de Champlain décide en 1611 de fonder les prémices d'une installation à proximité du Mont-Royal⁸. Plutôt que de tracer un pomerium à la manière antique, ou de suivre les préceptes de la castramétation⁹, il aménage une place royale. Cette formulation plurivoque, « place royale », lui permet d'évoquer une infrastructure défensive par assimilation à la place forte, mais elle rappelle surtout un chantier urbanistique monumental et innovant qui naît de manière parfaitement contemporaine à Paris : la place royale, actuelle place des Vosges, réalisée entre 1605 et 1612¹⁰. Champlain affirme ainsi sans ambiguïté, du moins dans l'imaginaire, que c'est bien Louis XIII, roi de France et de Navarre, qui fonde ce site. Quoiqu'il faut avouer que cet établissement n'eût pas de succès dans l'immédiat, ne donnant pas lieu à une habitation¹¹, la ville de Montréal conserve sa double légende fondatrice : celle de Champlain, transcrite en 1613, et celle de l'installation de Ville-Marie par Maisonneuve en 1642.

Par leur situation géographique, leur croissance démographique, l'expansion du bâti et des activités économiques, les premières installations coloniales évoluent en villes¹². Il s'impose désormais de les fortifier, d'y établir les édifices de représentation des pouvoirs temporel et spirituel, tout en resserrant le contrôle juridique, spatial et commercial. À travers les projets de places royales coloniales, de portes de villes, et des cérémonies réalisées en l'honneur de la famille royale, je propose d'aborder la question des modèles métropolitains utilisés pour justifier la présence française en Amérique septentrionale, mais surtout, celle de leur adaptation aux conditions locales, en vue de justifier de l'appartenance de la Nouvelle-France à la couronne française. En d'autres termes, comment les outils symboliques de puissance¹³ permettent-ils de réifier la présence monarchique en Nouvelle-France ?

Ces réflexions s'insèrent dans le renouvellement des méthodes et sujets de la recherche historique portant sur la conquête et l'installation française en Nouvelle-France, relancés dès 1999 par le catalogue d'exposition dirigé par Émilie d'Orgeix et Laurent Vidal, *Les villes françaises du nouveau monde : des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (xvi^e-xviii^e siècles)*, qui rappelle l'importance de la figure de l'ingénieur militaire dans l'installation coloniale française en Amérique. Plus récemment, en 2007, l'ouvrage collectif de Raymonde Litalien, Jean-François Palomino et Denis Vaugeois, *La mesure d'un continent : atlas historique de l'Amérique du Nord – 1492-1814*, s'intéresse aux enjeux de prise de possession, d'expansion et de représentation des territoires conquis, tant dans ses aspects matériels que symboliques. Enfin, le renouvellement se poursuit par la récente exposition dirigée par Laurier Lacroix et Daniel Drouin, *Les arts en Nouvelle-France*¹⁴. Par une approche large, qui va des premières tentatives d'installation française en Amérique jusqu'à la Révolution française, et qui englobe l'ensemble du territoire conquis sous l'Ancien Régime, ces publications dépassent les études de cas proposées par les chercheurs précédents et ouvrent de nouvelles perspectives. Ainsi, par l'étude des représentations de souveraineté française dans l'espace public que sont les portes de villes, les places royales et les célébrations coloniales qui visent à marquer les naissances princières à Québec, à Montréal et à Louisbourg, je vise à décrire certaines stratégies de justification de la présence française en Amérique des premières explorations de Champlain au début du xvii^e siècle jusqu'à la perte définitive de ces territoires par la France en 1763.

Les portes de ville

Dans les villes militaires que sont les établissements coloniaux d'Ancien Régime, les portes de villes prennent rapidement une valeur capitale. Bien qu'elles soient, pour des raisons fonctionnelles, les ouvertures des fortifications destinées à la circulation, elles sont aussi un espace ornemental de choix au sein des places fortes, et donc un écrin tant pour les habitants de la ville que pour les étrangers qui l'approchent. En effet, la porte de ville est un emplacement qui permet la diffusion de la puissance royale de manière centrifuge, tant par la forme donnée à la porte, qui se rapproche au xvii^e siècle de l'Arc de triomphe antique, que par le choix ornemental, et en particulier les armes du roi. Cette projection de puissance centrifuge se double, aux portes de villes, d'une fonction centripète, dans la mesure où les portes de villes sont le seuil de l'enceinte par lequel transitent les hommes et les biens ; seul accès possible à la ville, et donc au territoire français¹⁵. Conscient de cela, l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France, Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, explique dans une lettre au ministre de la Marine :

[qu'] Ayant remarqué que les Armes de Sa Majesté, n'étaient en Aucun endroit dans cette Colonie, et qu'on Avait Oublié de les mettre au-dessus des Portes des Bâtimens, et forts de sa Majesté, je les ai fait faire compléter par un sculpteur, et les ai fait placer au-dessus des principales portes, savoir

au château S. Louis, au Palais, Magasins, Casernes, forts de Chambly, Corps de Garde, prisons et salles d'audience des Villes de Montréal, et des trois Rivières.

J'en ferai placer dorénavant et aux portes des Villes, et à tous les Bâtimens nouveaux, que je ferai faire, suivant L'Usage que Les Ingénieurs pratiquent Aux Places de France. Comme je l'ai fait sans votre ordre, je Vous supplie Monseigneur de L'approuver La plupart des habitants et surtout les nations sauvages, ne connaissent pas les Armes de sa Majesté¹⁶.

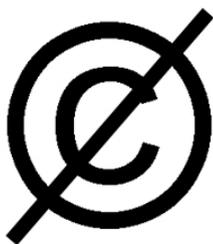
Pour l'ingénieur, il s'agit ici de diffuser les armes du roi auprès de la population locale comme étrangère, étant donné que « La plupart des habitants et surtout les nations sauvages, ne connaissent pas les Armes de sa Majesté¹⁷ », et de suivre l'usage établi en France de placer les armes du roi aux portes des villes. À l'image des ingénieurs métropolitains, tels Vauban à Strasbourg et Sarrelouis¹⁸, ou Tigné à La Rochelle¹⁹, Chaussegros cherche alors à « frapper plus agréablement les yeux des Etrangers qui entrent par ces [...] portes²⁰ ». Lesdits étrangers étant les Amérindiens et les Anglais.

Les portes de ville se présentent donc comme des marqueurs dans le paysage urbain de l'extériorisation de la puissance monarchique. Elles jouent un rôle essentiel, car en portant la figure du roi, elles marquent le territoire français. Or, dès 1660, l'historiographe du roi, André Félibien déclare que « De tout temps l'on s'est servi d'Arcs de Triomphe pour honorer les Princes et les Conquistans ; et cette manière de Portes que l'on dressait ordinairement hors des Villes, signifiait l'accroissement que l'État recevait de leurs Conquêtes et de leurs Victoires²¹. » L'édification de portes est donc une entreprise parfaitement adaptée, tant aux villes de guerre qu'aux villes coloniales, nouvellement acquises.

À Québec et à Montréal, les ingénieurs Dubois Berthelot de Beaucours²² et Chaussegros de Léry, eurent à cœur de doter les portes de ville du caractère martial propre aux villes de guerre, dont « la construction doit paraître forte, & l'aspect terrible & avec peu d'Ornements²³ », comme le prônait alors le théoricien de l'architecture Charles-Auguste d'Aviler. En revanche, à Louisbourg, les portes de villes dessinées par Étienne Verrier voient leur caractère ornemental primer, au détriment des préoccupations militaires et climatiques. En effet, à Montréal, l'ingénieur Chaussegros de Léry avait adapté la forme architecturale des portes aux conditions locales, tant par la réutilisation de matériaux locaux que par l'aménagement de poternes qu'il serait plus facile de manier « en temps de neige et de glace²⁴ », pour répondre à un souci de solidité et d'économie. Dans l'Île Royale, à Louisbourg, ville-forteresse considérée alors comme la clé de la Nouvelle-France, Étienne Verrier crée une véritable parure à travers les aménagements militaires qu'il y réalise dans les années 1730 et 1740. Ici, tout porte à croire que c'est l'efficacité militaire indirecte de l'ornementation de la place forte contribuant à persuader l'ennemi « de la puissance de la place et de la grandeur de son royaume²⁵ », qui a incité Verrier à poursuivre les travaux aux portes

Maurepas et Frédéric en 1742, sous la menace anglaise, alors que certains murs de l'enceinte étaient en ruines²⁶.

Parmi les quatre portes qui scandent la fortification de Louisbourg, la porte de la Reine, bâtie en 1737, préserve un caractère purement martial et fonctionnel, sans grand ornement, car c'est une porte qui n'ouvrait pas, à l'époque, sur un chemin d'envergure²⁷. La porte Dauphine, construite en 1730, est l'aboutissement de la route principale menant à la ville. Elle permet la communication avec l'arrière-pays, tout en se trouvant à proximité du port. Par l'élégance de son dessin²⁸, Verrier



Cette partie est non accessible
en raison du droit d'auteur

This part is copyright restricted access

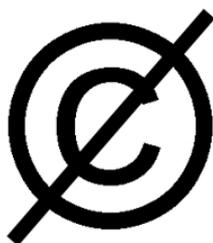
Esta parte no está accesible a causa
de los derechos de autor

se rapproche ici de l'entrée triomphale, au détriment du caractère défensif de la porte. Il crée une entrée constituée de deux pilastres à bossages avec, en parement, des tables fouillées, couronnées de trophées. Entre ces deux pilastres, une arcade surbaissée est couronnée des armes de Louis xv, flanquées de deux poissons stylisés qui représentent le Dauphin, né l'année précédente et à qui est dédiée cette porte, mais aussi la pêche à la morue, ressource de la région²⁹. Le cartouche présentant les armes du roi à l'extérieur de la ville commandé à Rochefort par le ministre Maurepas sur le dessin d'Étienne Verrier, pour « rendre tout l'honneur au nom qu'elle porte³⁰ », avait, du côté de la ville, une inscription latine. Pour l'historien A.J.B. Johnston, les inscriptions en latin des portes Dauphine et Maurepas contribuent à renforcer la structure³¹. Par ailleurs, les deux pilastres évoquent une nouvelle formule architectonique, qui se développe aux entrées de villes de la France Métropolitaine entre les années 1720 et 1770, et plus généralement aux dites « portes de Paris » se trouvant à l'aboutissement des grandes routes aménagées entre Paris et les capitales provinciales³². La porte Maurepas, éponyme du ministre de la Marine, date quant à elle de 1741³³ (illustration à la page 159). Elle reprend le modèle créé par les ingénieurs des places fortes françaises de la seconde moitié du xvii^e siècle. L'entrée est ici flanquée par deux pilastres à bossages qui portent un fronton triangulaire orné des armes du roi. Sur la bretèche, une plaque en marbre noir de La Rochelle porte une inscription en lettres dorées. Enfin, la porte Frédéric, bâtie en 1742, a un rôle purement ornemental, étant bâtie en bois, sur la cale centrale du quai³⁴. Il s'agit donc d'une porte d'eau, simple façade de la ville ne répondant à aucun enjeu défensif, mais qui permet de marquer l'entrée fluviale de la ville. Bien qu'elle préserve un aspect martial et massif, sa forme évoque plutôt une entrée d'hôtel particulier français, avec un toit en pavillon, des bossages continus et des pyramides latérales.

Ainsi, le contraste que j'ai constaté entre les démarches de Chaussegros de Léry et Étienne Verrier répond au contexte auquel est confronté chaque ingénieur : d'un côté, Chaussegros de Léry tente de convaincre le ministre de la Marine d'entreprendre la fortification de Québec en rationalisant les coûts³⁵ ; tandis qu'à Louisbourg, le développement économique de la ville, son statut de ville royale et sa situation géographique jugée stratégique vis-à-vis des colonies anglaises amènent Étienne Verrier à faire preuve d'une profusion ornementale qui sous certains aspects pourrait paraître maladroite et excessive³⁶.

Les places royales

Aussi, au cours du xvii^e siècle, le pouvoir absolutiste français développe une nouvelle formule urbaine, la place royale, qui se définit dans les villes d'envergure par l'association du dégagement d'une place au sein de la ville, la construction d'une façade uniforme et l'érection d'une statue représentant le monarque en son centre³⁷. Sous Louis xiv, c'est en 1686 que le chantier de la place des Victoires se concrétise, avec la cérémonie



Cette partie est non accessible
en raison du droit d'auteur

This part is copyright restricted access

Esta parte no está accesible a causa
de los derechos de autor

Étienne Verrier, La Porte de la Nouvelle Enceinte de Louisbourg [porte Maurepas], v. 1741, dessin à la plume rehaussé de lavis sur papier, ANOM, Aix-en-Provence, C11 B39, pièce 44.

d'inauguration de la statue en pied du monarque. Cette même année, les intendants provinciaux – représentants administratifs du roi –, reçoivent des instructions pour faire réaliser des chantiers analogues en province. Or, en cette année 1686, la Nouvelle-France accueille un nouvel intendant, Jean Bochart de Champigny, qui apporte dans ses malles un buste en bronze du souverain.

En prenant l'initiative d'organiser une cérémonie au cours de laquelle ce buste est placé au centre de la place de la basse ville, Champigny tente de reproduire, avec les moyens dont il dispose, la liturgie d'État naissante en métropole³⁸. Malheureusement, au cours de cette cérémonie, la maladresse de Jean Gauthier, dit Laroche, lors des salves d'artillerie provoque la mort d'Henri Petit³⁹. Mais les tribulations du buste royal ne font alors que commencer : à la suite de nombreuses plaintes des marchands de la basse-ville, et du constat par le gouverneur de Callières que l'emplacement choisi ne convient pas à la dignité du souverain, le buste est enlevé en 1701, et probablement perdu dans l'incendie du palais de l'intendant de 1713⁴⁰. Pourtant, l'initiative de l'intendant partait d'un sentiment noble, puisqu'il explique avoir apporté « ce buste pour donner une idée du Roi à quantité de ses sujets qui étaient privés de le voir⁴¹ ».

L'idée d'une représentation du souverain proche de ses sujets dans l'espace public sera d'ailleurs reprise à Louisbourg par l'ingénieur Étienne Verrier, celui même qui a réalisé les portes précédemment évoquées. En 1731, alors que cette jeune ville coloniale est en pleine expansion, Verrier projette d'installer une statue en pied du souverain, vêtu d'une armure à l'antique sur un piédestal orné d'une inscription⁴² (illustration ci-dessous). Celle-ci serait installée à la place du port de Louisbourg, ce qui aurait permis un dialogue avec le chantier de la place royale ouverte sur une façade fluviale de l'autre côté de l'Atlantique : la place de la Bourse à Bordeaux. Dans le mémoire concernant ce projet de revêtement du quai



**Cette partie est non accessible
en raison du droit d'auteur**

This part is copyright restricted access

**Esta parte no está accesible a causa
de los derechos de autor**

Étienne Verrier, [Deux profils du revêtement du quai de Louisbourg], 1731, dessin à la plume aquarellé sur papier, ANOM, Aix-en-Provence, dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, pièce 253C.

doublé de l'installation d'un monument au souverain, ce qui permettrait donc d'allier les fonctions défensive, commerciale et commémorative, Verrier explique que « les Escaliers sur chaque face [du quai] faciliteront la figure Pédestre du Roi sur la place pour marquer a la Postérité que Sa Majesté est le fondateur de la Colonie et de la ville [souligné dans le manuscrit]⁴³ ». Fondée sous la Régence de Philippe d'Orléans, la ville de Louisbourg est alors présentée comme l'œuvre d'un Louis xv ayant participé activement à son établissement et à son développement. S'ajoutent ici le regard vers l'avenir, la postérité de Louis xv et la pérennité de l'établissement sous la domination française.

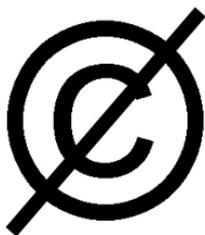
En fait, en Amérique septentrionale, la place royale entretient un rapport direct à sa situation territoriale. En effet, tout en cherchant à confirmer la place de l'Amérique septentrionale dans le territoire français, les administrateurs coloniaux sont conscients d'une autre réalité : la fondation des villes dans la colonie sous les règnes de Louis XIII à Louis xv est le premier pas vers une installation permanente qui acquerra, dans les siècles à venir, un statut quasi mythologique. Ainsi, il est indispensable de procéder dès les prémices de l'installation des villes à une poétisation du territoire colonisé, pour y développer un sentiment d'appartenance parmi les populations locales comme métropolitaines. Malgré l'échec subséquent des projets coloniaux, la beauté, la régularité, tout comme la facilité d'accès par voie fluviale seront prises en compte dans le choix des emplacements.

Le site de la première place royale coloniale, créée par Champlain, était déjà sur la rive du Saint-Laurent⁴⁴. Si l'on considère que les concepteurs des places royales se sont sans doute informés sur l'histoire des premières expéditions avant de se rendre en Amérique, il est possible d'émettre l'hypothèse que les différents administrateurs ont interprété le récit de Samuel de Champlain pour créer leur propre place royale, en y apportant des modifications liées à la production métropolitaine qui leur est contemporaine. De plus, à Québec, il s'agit d'un site historique ayant accueilli la première *habitation* de Champlain, et donc le lieu où fut fondé le premier établissement permanent de l'Amérique française. Cet emplacement conjugue alors les fondations de la ville et la modernité des aménagements qui ont suivi l'incendie de la basse-ville en 1684. Il permet de donner une visibilité centripète, à travers l'effigie qui concentre les regards des colons et des étrangers qui accostent, mais aussi centrifuge, puisque le souverain, par son hégémonie, surveille l'activité du port.

À ces tentatives de création de places royales coloniales, vient se greffer le développement d'une iconographie cartographique qui contribue à la poétisation de l'espace colonial. C'est d'abord l'hydrographe Jean-Baptiste Franquelin qui adresse une *carte de la Nouvelle-France*⁴⁵ au roi. Dans le cartouche inférieur, Franquelin offre à la vue du souverain le spectacle visuel qui s'ouvrirait aux navires à l'approche du port. La haute-ville présente les édifices administratifs et religieux, tandis que la basse-ville est constituée d'architectures domestiques et commerciales. Au centre de la basse-ville,

le monarque voit confirmée sa propre présence dans la capitale coloniale par le buste à son effigie érigé au centre de la place royale⁴⁶.

Aussi, à la même époque, l'ingénieur Robert de Villeneuve envoie une *Cartes des environs de Québec*⁴⁷ (illustration ci-dessous) au roi. Il profite de sa formation humaniste pour construire un discours autour du cartouche. Sur le modèle de la statue en pied de Louis XIV installée sur la place des Victoires, Villeneuve représente le monarque couronné par une victoire sur un piédestal auquel sont enchaînés des Iroquois assis sur des trophées de guerre. À l'angle opposé de cette carte, il reprend un modèle iconographique présent dans la cartographie métropolitaine, soit une Athéna Pallas, avec sa lance et son bouclier agrémenté du symbole de la gorgone⁴⁸. À ses pieds, les instruments de l'ingénieur, de l'architecte et du cartographe, font état de l'œuvre des sujets du roi, mais surtout de la « sagesse du roi et de sa sollicitude à veiller à la sécurité de son royaume⁴⁹ ». Enfin, la tête de femme est l'un



Cette partie est non accessible
en raison du droit d'auteur

This part is copyright restricted access

Esta parte no está accesible a causa
de los derechos de autor

des éléments permettant d'identifier l'Amérique, qui serait, dans la conception européenne, un indice de l'anthropophagie propre aux Indiens d'Amérique⁵⁰.

Alors que les portes de villes sont un élément militaire indispensable aux villes coloniales, et qu'il est plus facile de doubler cette fonction défensive d'une fonction symbolique par les signes d'une propagande royale, les places royales relèvent de monuments purement commémoratifs, plus onéreux et dont la mise en œuvre est plus complexe. Ces places royales deviennent donc non pas une représentation du souverain dans les colonies, mais bien d'abord et avant tout une représentation adressée au ministre de la Marine et au Roi de la puissance de la présence française au sein des colonies. L'imaginaire de la place royale coloniale devient alors un miroir au travers duquel le roi perçoit le reflet de sa puissance outre-mer, bien plus qu'une représentation adressée directement à la population coloniale.

Les célébrations dans la colonie

Enfin, il est impossible de comprendre le système de représentations du pouvoir royal dans les colonies d'Amérique sans prendre en compte les célébrations qui s'y déroulent. Autour du règne de Louis XIV, l'historien Jean-Marie Apostolides confirme que le spectacle est étroitement lié à l'exercice du pouvoir et qu'il lui est nécessaire⁵¹, puisque la fête permet de diffuser l'image du roi et les événements historiques vis-à-vis de toutes les strates sociales de la ville, tout en sollicitant leur participation à l'organisation et au décor public conçu pour l'occasion. Paradoxalement, bien qu'elle comble les césures sociales à travers la célébration commune d'événements définissant une identité française, la « liturgie d'État » qui s'exprime à travers la fête, permet d'exprimer les « préséances hiérarchiques sur lesquelles est fondé l'ordre social de l'Ancien Régime⁵² ».

À Québec, comme dans les villes provinciales, des festivités sont entreprises pour célébrer les victoires de l'armée et les accords de paix, mais aussi pour commémorer les dates historiques majeures, et les événements concernant la famille royale⁵³. Capitale de la Nouvelle-France, Québec a la volonté de rayonner vers les autres villes de la colonie d'Amérique et se veut donc la ville de prédilection des réjouissances publiques. La question qui se pose ici est donc celle de l'adaptation de ces festivités aux conditions coloniales⁵⁴, mais aussi celle du roi absent, dont on sait qu'il ne se déplacera jamais dans le territoire colonial, et qui est particulièrement mis en valeur à travers la célébration de la naissance du Dauphin. En effet, cet événement permet d'assurer la continuité d'une stabilité politique au sein du royaume, préoccupation majeure de la population. Ainsi, lorsque la nouvelle de la naissance de Louis-Ferdinand, Dauphin de France et fils de Louis XV, parvient à Québec, la ville se prépare aux plus grandes célébrations qu'elle connaîtra sous le Régime français. Sous certains aspects, dont le choix du décor de la porte du fort Saint-Louis, le site de lancement des feux d'artifice et la présence

hiérarchique des différentes processions, cette cérémonie se rapproche de celles narrées dans les relations de fêtes métropolitaines ; d'autres détails, tels que le choix des inscriptions, font référence à des particularités coloniales.

Ces célébrations nous sont connues par la *Relation de ce qui s'est passé à Québec en Canada Ville Capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin*⁵⁵. La relation atteste, par la description des festivités, de l'existence d'une véritable élite intellectuelle, constituée de personnalités laïques et ecclésiastiques, qui vont concevoir le décor, les inscriptions et les sermons prononcés au cours des célébrations⁵⁶. En fait, les réjouissances se déroulent en quatre temps et mettent en scène chaque représentant du pouvoir souverain à tour de rôle, à commencer par le gouverneur au château Saint-Louis, suivi de l'intendant au Palais, puis du commandant du vaisseau du roi, et enfin des ordres religieux jésuites et récollets. La première étape est l'ordonnance faite que tous les habitants et commerçants illuminent les fenêtres donnant sur la rue le jour des festivités. Un éclairage sera aussi disposé sur la façade du château Saint-Louis, lieu où se déroule la première partie des célébrations. Cette démarche, qui « donnait une si grande clarté, qu'on eût cru voir le plus beau jour au milieu de la nuit la plus obscure » sera appréciée par le public au point de demander que l'éclairage du décor se poursuive sur plusieurs jours⁵⁷.

Aussi, l'ornementation de la porte du château Saint-Louis, qui nous est connue uniquement par la description qui en est faite dans la relation, consiste en un arc de triomphe à trois ouvertures soutenues par des colonnes où étaient représentés des amours présentant une couronne et un sceptre à la Religion et à la Justice, vertus indispensables à l'éducation du Dauphin. Le tout est agrémenté des armes de la France et du Dauphin et des inscriptions « Vive le Roy », « Vive la Reine » et « *Vivat Delphinus* ». Au-dessus de l'arcade centrale, une fable représentait l'amour des colons envers leur futur souverain, ornée d'un dauphin nageant dans la mer devant un soleil levant. Cette dernière illustration était surmontée de l'inscription « *Dominabitur a mari usque ad mare* », qui reflète l'adaptation au contexte colonial. En effet, cette citation biblique provient du psaume 72, verset 8, et se traduit par « Son empire s'étendra aussi d'un océan à l'autre [du fleuve jusqu'aux confins de la terre]⁵⁸ ». Dans la France métropolitaine, ce verset avait été utilisé dès le xvii^e siècle pour marquer la puissance du monarque lors de la construction du canal du Languedoc, dit des Deux mers. Or, l'inscription indique ici l'étendue du territoire du souverain, rappelant qu'il traverse l'Atlantique pour se rendre aux confins de l'Amérique.

Le second temps fort des célébrations est celui des feux d'artifice lancés à partir de la rive opposée du Saint-Laurent, face au château Saint-Louis. Une semaine plus tard, lorsque l'intendant mène ses propres célébrations en sa demeure, le site de lancement des feux sera sur la rive opposée de la rivière Saint-Charles. Ces feux d'artifice sont un élément

des fêtes destiné au plaisir de tous ; c'est un spectacle qui se donne à tous les habitants par sa hauteur. De plus, le jeu visuel est accentué par le reflet des lumières sur la rivière, à la manière des feux d'artifice des fêtes de Versailles diffusés par les gravures de Jean Lepautre⁵⁹. À cela vient s'ajouter le décor sonore qui « fait partie de l'excitation nécessaire pour mettre le public en condition de fête⁶⁰ ». Enfin, bien qu'il n'y ait que quelques élus conviés au bal donné par le gouverneur, les habitants obtiennent le droit de s'assembler autour du feu de joie commandé à l'occasion par le gouverneur.

L'imitation des grands modèles parisiens est perceptible dans l'ensemble des célébrations coloniales. À l'initiative des gouverneurs, et parfois des intendants, les célébrations liées à la famille royale sont des situations dans lesquelles l'art est clairement mis au service de la politique⁶¹. Les processions publiques et cérémonies sont un moyen d'exalter le pouvoir royal avec magnificence, tout en apportant joie et satisfactions à la population⁶². C'est avec ces célébrations qu'est exaltée l'identité nationale des colons, qui confirment par leurs cris de *Vive le roi* leur consentement à la souveraineté du monarque français.

Conclusion

À l'issue de cette étude, il en ressort que les efforts de représentation du pouvoir souverain sont hétérogènes. Ils sont conditionnés par la situation militaire des villes, par la répartition des fonds destinés à la colonie, par l'ampleur des villes et par les rapports qu'entretiennent les administrateurs avec le roi et entre eux. La conquête et la prise de possession du territoire sont mises en scène pour afficher la puissance du monarque envers les étrangers, indigènes ou Européens. Ces représentations de puissance contribuent alors à l'unification du territoire et à la diffusion d'une identité française.

En évoluant de comptoirs en centres urbains, les villes deviennent, par leur régularité et leur ornement, des lieux privilégiés de la représentation de la puissance du souverain. Les portes de villes, les places royales et les résidences des édiles coloniaux vont, à des degrés variables, donner à voir la figure du souverain. Ainsi, les armes du roi installées aux portes de villes sont destinées aux étrangers, mais aussi aux habitants de la ville, tout comme la statue du souverain permet à la population de connaître son roi, et signifie par la même occasion l'importance du roi-fondateur, tout en garantissant sa postérité. Pourtant, il est difficile de cerner les réactions populaires vis-à-vis de ces images de puissance. C'est à l'occasion des fêtes visant à marquer la stabilité du royaume, et notamment la naissance du Dauphin, que les colons et Amérindiens déploient leur dévouement à l'égard du souverain. C'est en ces occasions qu'ils s'identifient clairement en tant que Français, mais surtout en tant que sujets du roi.

En dépassant l'étude de cas localisé, et s'intéressant à une diversité de témoignages de l'installation française en Amérique que sont l'architecture

militaire, le décor urbain, la cartographie et les célébrations coloniales, il en ressort que la représentation de la souveraineté française dans ces contrées est une entreprise qui fait appel à une large fourchette d'intervenants, incluant les explorateurs, gouverneurs et intendants, sans négliger le rôle des ingénieurs militaires. Cette démarche permet par ailleurs de démontrer qu'il faut envisager les initiatives des administrateurs coloniaux dans leur ensemble, pour démontrer que les stratégies de justification de la présence française interviennent au sein des différentes échelles de la colonisation, de la conquête des territoires à l'occupation de la sphère publique urbaine par le pouvoir temporel, et visent à intégrer ces nouveaux territoires au royaume de France, notamment par les démarches de représentation destinées à Versailles que sont les cartes et plans.

Notes

1. Cet article est issu de recherches effectuées au cours de ma maîtrise. Voir Agueda Iturbe-Kennedy, *Les représentations du pouvoir royal en Amérique septentrionale : cartographie, urbanisme, architecture et décor urbain (1608-1758)*, mémoire de maîtrise (histoire de l'art), Paris, Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense, 2010.
2. Denis Vaugeois, « De Cabot à Cartier. Une terre de Caïn », Raymonde Litalien et al., *La mesure d'un continent : atlas historique de l'Amérique du Nord*, Québec et Paris, Septentrion et Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 41-49.
3. *Exploration faite en 1732 par J.-L. Normandin, arpenteur du Roy...*, Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), Aix-en-Provence, dépôt des fortifications des colonies, carton 297, cité dans Émilie d'Orgeix, *Évolution du dessin d'architecture militaire (XVI^e-XVIII^e) [...]*, thèse de doctorat (histoire de l'art), Québec, Université Laval, 1995.
4. Pour une meilleure lisibilité, les textes issus de documents manuscrits d'Ancien Régime ont été adaptés au français contemporain, bien que les majuscules et la ponctuation d'origine aient été conservées. Lettre de Colbert à Jean Talon, 5 avril 1666, ANOM, Aix-en-Provence, COL C¹¹A, vol. 2, fol.199-206v. Voir Roland Lamontagne, « L'influence de Colbert sur l'œuvre de Jean Talon », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 6, n° 1, 1952, p. 42-61 et Cornelius Jaenen, « Colonisation compacte et colonisation extensive aux XVII^e et XVIII^e siècles en Nouvelle-France », dans Alain Saussol et Joseph Zitomersky, *Colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 15-22.
5. Hélène-Andrée Bizier et Claude Paulette, *Fleur de lys d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Art Global, 1997, p. 82.
6. Chantal Grell, Christian Michel et Pierre Vidal-Naquet, *L'école des princes, ou, Alexandre disgracié : essai sur la mythologie monarchique de la France absolutiste*, Paris, Les Belles Lettres, 1988, 246 p. Les auteurs démontrent que Louis XIV se sert de la figure d'Alexandre le Grand dans les premières années de son règne personnel pour établir un parallèle et justifier sa souveraineté. Assez rapidement, le monarque délaisse cette comparaison pour forger ses propres stratégies de puissance. Toutefois, le parallèle avec les héros mythologiques est évoqué par les acteurs de la colonisation, dont Vauban. Voir la note suivante.

7. Vauban perçoit ainsi l'installation française en Amérique : « Y a-t-il dans le monde de plus utile, de plus glorieux et de plus digne d'un grand Roi, que de donner commencement à de grandes monarchies, et de les enfanter pour ainsi dire, et les mettre en état de s'accroître et de s'agrandir en fort peu de temps de leur propre cru, jusqu'au point d'égaliser, voire de surpasser un jour le vieux Royaume. Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand, de plus noble et de plus utile ? N'est-ce pas par ce moyen plus que par tous autres qu'on peut, avec toute la justice possible s'agrandir et s'accroître ? Peut-on faire des acquisitions plus légitimes et imaginer un moyen plus glorieux et plus sûr en même temps pour perpétuer la mémoire du plus grand Roi du monde jusqu'à la consommation des siècles ? », Sébastien le Prestre, marquis de Vauban « Moyen de rétablir nos colonies de l'Amérique et de les accroître en peu de temps (28 avril 1699) », Michèle Virol (dir.), *Les Oisivetés*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 539-574.
8. Samuel de Champlain, *Voyages en Nouvelle-France. Explorations de l'Acadie, de la vallée du Saint-Laurent, rencontre avec les autochtones et fondation de Québec, 1604-1611*, Eric Thierry (dir.), Paris, Cosmopole, 2007, p. 210-211.
9. La castramétation est l'art de dresser les camps militaires.
10. Sur les places royales françaises, voir Richard Louis Cleary, *The Place Royale and Urban Design in Ancient Regime*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 et *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières. 1720-1770*, Alexandre Gady et Jean-Marie Pérouse de Montclos (dirs.), Musée des Beaux-Arts de Nancy, 7 mai au 22 août 2005, Nancy, Artlys, 2005.
11. J'utilise le terme « habitation » sous l'acception définie dans l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson et autres, 1751-1772, vol. 8, soit, « un établissement que des particuliers entreprennent dans des terres nouvellement découvertes, après en avoir obtenu des lettres du roi ou des intéressés à la colonie, qui contiennent la quantité de terres qu'on leur accorde pour défricher, & la redevance ou droit de cens qu'ils en doivent payer tous les ans au Roi ou à la compagnie ».
12. Sous l'Ancien Régime, une ville se définit comme telle par son enceinte. La transition du statut de Québec, passant d'habitation à ville a été étudiée par Rémi Chénier : Rémi Chénier, *Québec, ville coloniale française en Amérique : 1660-1690*, Ottawa, Environnement Canada, Service des parcs, Lieux historiques nationaux, 1991.
13. Cette expression est utilisée par Joël Cornette, *Le Roi de guerre, essai sur la souveraineté dans le France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993, p. 215.
14. Émilie d'Orgeix et Laurent Vidal (dirs.), *Les villes françaises du Nouveau Monde : des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Somogy Éditions d'art, 1999 ; Raymonde Litalien, Jean-François Palomino et Denis Vaugeois, *La mesure d'un continent : atlas historique de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Sillery, Septentrion, 2007 ; Laurier Lacroix (dir.), *Les arts en Nouvelle-France*, Québec, Musée National des beaux-arts du Québec, 2012. Pour un bilan historiographique de l'histoire de l'architecture en Nouvelle-France, l'article du professeur Marc Grignon est la synthèse la plus récente : Marc Grignon, « Transformation et adaptation des formes architecturales européennes en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Perspectives*, 2008-3, p. 551-564. Enfin, il ne faut pas négliger le rôle majeur des missions religieuses dans l'espace public de la Nouvelle-France, pour laquelle nous renvoyons, entre autres, à l'article de Dorothee Kaupp, « Espace et identité missionnaire. Description géographique et représentation culturelle dans les

- récits des récollets missionnaires en Nouvelle-France, XVII^e et XVIII^e siècles. », Gaston Côté et Dale Gilbert (dir.), *Cheminevements. Objets de réflexions multidisciplinaires : XVII^e – XX^e siècles*, actes des 12^e, 13^e et 14^e colloques étudiants du CIEQ, p. 55-64.
15. Au même titre que les places royales, les stratégies de pouvoir développées sous le règne de Louis XIV sont l'occasion d'un renouvellement du vocabulaire formel et ornemental des portes de villes en tant qu'écrins de l'hégémonie du monarque. Voir Victoria Sanger et Isabelle Warmoes, « The city gates of Louis XIV », *Journal of Urban History*, novembre 2003, n^o 30, p. 50-69 et Claude Mignot, « Vauban, ordres et décor », Victoria Sanger et Isabelle Warmoes (dir.), *Vauban, bâtisseur du roi soleil*, Paris, Somogy, 2007, p. 254-258.
 16. Lettre de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry au ministre, Québec, 29 octobre 1725, ANOM, Aix-en-Provence, COL C¹A vol. 47, fol. 455-458.
 17. *Ibid.*
 18. Mignot, *loc. cit.*
 19. Runan Strandberg « La porte royale de La Rochelle », *Gazette des beaux-arts*, n^o 1214, mars 1970, p. 183-192, et « La porte dauphine de La Rochelle », *Gazette des beaux-arts*, n^o 1230 à 1235^e livraison, 2^e semestre 1971, 6^e période, tome 78, p. 371-378.
 20. *Devis des ouvrages...pour la continuation des fortifications de la Rochelle pour l'année 1725*, archives du Génie, art. 8, n^o 43, Vincennes, cité par Runar Strandberg, *loc. cit.*
 21. André Félibien, *Recueil des descriptions de peintures et d'autres ouvrages fait pour le Roy*, Paris, Mabre-Cramoisy, 1689.
 22. Les premières portes de Québec furent conçues par l'ingénieur Josué Dubois Berthelot de Beaujours en 1693, et entretenues à partir de 1716 par Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Voir Pierre-Georges Roy, « Les portes de Québec », dans *La ville de Québec sous le régime français*, Québec, P. Paradis, service des archives du gouvernement de la province du Québec, vol. 1, 1930, p. 521 et Marie-Madeleine Azard-Malaurie, « De l'architecture monumentale classique à Québec » dans *Vie des Arts*, vol. 49, hivers 1967-1968, p. 43-49. Bien que l'auteure attribue ce dessin à Chaussegros de Léry, il s'agit probablement d'un dessin effectué par Josué Dubois Berthelot de Beaujours.
 23. Augustin-Charles D'Aviler, *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole, avec des commentaires, les figures et descriptions de ses plus beaux bâtiments, et de ceux de Michel-Ange [...]*, Paris, chez Mariette, 1710, p. 9. D'Aviler conseille l'utilisation de colonnes à bossage, ici absentes, bien que les pilastres soient mieux adaptés à la fonction défensive de l'enceinte.
 24. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, *Devis pour les ouvrages de Fortification pour l'enceinte de la ville du Montreal*, 1^{er} avril 1717, ANOM, Aix-en-Provence, 04 DFC 471.
 25. Mignot, *loc. cit.*
 26. John Fortier, « The fortress of Louisbourg and its cartographic evidence », *APT*, vol. IV, n^o 1-2, 1972, p. 3-40.
 27. Anonyme, *Plan, Profil et Elevation de la Porte de la Reine, dans une des Courtines de l'Enceinte de la ville de Louisbourg*, 1733, dessin aquarellé à la plume sur papier, 51,9 x 38,6 cm, ANOM, Aix-en-Provence, C¹B 39, pièce 46.
 28. Pierre Mayrand, « La Renaissance de Louisbourg », dans *Vie des Arts*, n^o 46, 1967, p. 33.

29. Bruce W. Fry, « *Un air de fort* » : les fortifications de Louisbourg, Ottawa, Parcs Canada, 1984, vol. 1, p. 31.
30. *Ibid.*, p. 115.
31. A.J.B. Johnston, « In the Name of the King : The Monarchical Atmosphere of French Colonial Louisbourg, 1713-1758 », dans Colin Coates (dir.), *Majesty in Canada : essays on the role of royalty*, Toronto, Dundurn, 2006, p. 196-216.
32. Pour ne citer qu'un exemple, la porte de Paris à Moulins fut reconstruite en 1740, prenant la forme de deux piliers massifs reliés par une grille. Voir François Voinchet, *La forme d'une ville : Moulins 990-1990*, exposition, 6-30 novembre 1990, Bibliothèque Publique de Moulins, Moulins, imprimerie Pottier, 1990, p. 8.
33. Étienne Verrier, *Porte de Maurepas, 1741*, dessin à la plume aquarellé sur papier, ANOM, Aix-en-Provence, dépôt des fortifications des colonies, 03 DFC 195C.
34. Bruce Fry, *op. cit.*, vol. 2, p. 75.
35. Le rôle de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry dans la construction des enceintes de Québec et Montréal est approfondi par les publications suivantes : André Charbonneau *et al.*, *Québec, ville fortifiée, du XVII^e au XIX^e siècle*, Québec, Édition du Pélican et Parcs Canada, 1982 ; Phyllis Lambert et Alan Maxwell Stewart (dir.), *Montréal, ville fortifiée au XVIII^e siècle*, Montréal, Centre Canadien d'architecture, 1992. Le parcours, la production et la personnalité de l'ingénieur sont examinés par Geneviève Charrois dans son mémoire de maîtrise : Geneviève Charrois, *Gaspard Chaussegros de Léry 1682-1756. L'homme, l'ingénieur militaire, son travail pour la ville de Québec*, mémoire de maîtrise (histoire), Dijon, Université de Bourgogne, 1990.
36. Aucune monographie n'a encore été consacrée à l'ingénieur Étienne Verrier, ces conclusions sont issues d'une plus large analyse de sa correspondance, contenue dans mon mémoire de maîtrise, Agueda Iturbe-Kennedy, *op. cit.* ; voir aussi, Bruce Fry, *op. cit.*
37. Voir la note 10.
38. La « liturgie d'État » est une expression présente dans les publications portant sur la souveraineté sous l'Ancien Régime. Il s'agit des stratégies de représentation de la souveraineté du monarque dans l'espace public, telles que les cérémonies d'inauguration de monuments royaux, les fêtes et les processions célébrant les naissances et mariages princiers. Voir les références de la note 51.
39. Les lettres adressées par les administrateurs coloniaux à la Cour ne font pas état de ce détail, qui nous est connu uniquement par le procès qui s'ensuivit. Celui-ci est retranscrit au Centre de recherches de l'Amérique Française, Québec, Archives du Séminaire, polygraphie 10, n° 15, 18 décembre 1686.
40. Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « De la ville idéale à la ville idéale : l'invention de la place royale à Québec », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 4, 2003, p. 453-479.
41. Lettre de Champigny à Colbert, 15 octobre 1700, ANOM, Aix-en-Provence, C¹A, vol. 18, fol. 92-108v.
42. Étienne Verrier, [*Deux profils du revêtement du quai de Louisbourg*], 1731, dessin à la plume aquarellé sur papier, ANOM, Aix-en-Provence, 03 DFC 253C.
43. Étienne Verrier, *Lettre au ministre sur l'avancement des travaux aux fortifications [...] : Mémoire concernant l'établissement du quai de Louisbourg, relatif au plan et profil et estimations ci-joints*, ANOM, C¹B 12, fol. 104-110v et 114-121v. Voir Pierre Mayrand, *loc. cit.*, p. 33.

44. Samuel de Champlain, *Voyages en Nouvelle-France. Explorations de l'Acadie, de la vallée du Saint-Laurent, rencontre avec les autochtones et fondation de Québec, 1604-1611*, Eric Thierry (dir.), Paris, Cosmopole, 2007, p. 210-211.
45. Jean-Baptiste Franquelin, *Carte de l'Amérique septentrionale depuis le 25 jusqu'au 65^e deg. delatt. & environ 140 & 235 deg. de longitude. Contenant les pays de Canada ou Nouvelle France, la Louisiane, la Floride, Virginie, Nouvelle Suède, Nouvelle Yorc, Nouvelle Angleterre, Acadie, Isle de Terre-neuve, &c....*, 1688, carte manuscrite, service historique de l'armée de mer, Vincennes, « 71 recueils », recueil 66, pièce 6bis. Voir aussi la carte récemment attribuée à Franquelin, *Canada ou Nouvelle France*, 1699, carte manuscrite en quatre feuilles, service historique de l'armée de mer, Vincennes, « 71 recueils », recueil 66, pièces 12 à 15.
46. Jean-François Palomino note, au sujet du globe ornant le cartouche de la *carte de l'Amérique Septentrionale*, de Jean-Baptiste Franquelin datant de 1688 qu'« au lieu de surmonter un blason arborant les trois fleurs de lys, la couronne d'or repose sur un globe et son tracé géographique. On peut vaguement reconnaître l'Amérique, que le cartographe offre à la puissance souveraine du roi de France. [...] Cette carte voue un culte au roi. C'est de lui que Franquelin tient son travail. C'est à lui que le développement de la Nouvelle-France est redevable. C'est la gloire du roi chantée par la carte », dans Jean-François Palomino, *L'image cartographique de la Nouvelle-France: Approche iconologique de l'œuvre de Jean-Baptiste Louis Franquelin, 1678-1708*, Mémoire de maîtrise (Histoire), Université Paris VII Denis-Diderot, 1998, p. 65-66 et 68.
47. Robert de Villeneuve, *Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France [...]*, 1688, archives nationales, Paris, Marine, JJ/6/61 pièce 32.
48. Raphaël Masson et Alain Morgat, « Les atlas militaires royaux des bibliothèques de la Défense: deux manuscrits à peintures du Grand Siècle », Isabelle Warmoes (dir.), *Atlas militaires manuscrits européens*, actes des 4^{es} journées d'études du Musée des plans et reliefs, Paris, Musée des plans et reliefs, p. 187-203.
49. *Ibid.*
50. C'est ainsi que l'Amérique est représentée dans le recueil d'allégories le plus diffusé à l'époque Moderne. Cesare Ripa, *Iconologia*, 1593, traduction française par Jean Baudoin en 1643, réédité en 1766.
51. Les célébrations royales organisées sous l'Ancien Régime font l'objet d'un nombre croissant d'études. Voir Jean-Marie Apostolides, *Le roi-machine. Spectacle et politique au temps du Louis XIV*, Paris, Les éditions de minuit, 1981, p. 8.; Peter Burke, *Louis XIV. Les stratégies de la gloire*, Paris, Éditions du Seuil, 1995 (trad. *The Fabrication of Louis XIV*, New Haven – London, Yale University Press, 1992); Joël Cornette, *Le Roi de guerre, essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993; Michèle Fogel, *L'État dans la France moderne de la fin du XV^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1992 et Daniel Vaillancourt et Marie-France Wagner, *La ville des entrées royales: entre transfiguration et défiguration*, dans *XVII^e siècle*, 212,3, 2001, p. 491-508.
52. Marguerite Ledoux-Prouzeau, *Les fêtes parisiennes sous Louis XV: décor et rituel*, thèse de doctorat (Histoire de l'art), l'Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2005, p. 73.
53. Kenneth Banks, *Chasing empire across the sea: communications and the state in the French Atlantic, 1713 – 1763*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006 et Colin Coates, « Problems of precedence in Louis XIV's New France », dans Colin M. Coates (dir.), *loc. cit.*, p. 181-195.

54. Evoquée par Kenneth Banks, *op. cit.*, p. 57.
55. Anonyme, *Relation de ce qui s'est passé à Québec en Canada Ville Capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin*, 15 octobre 1730, Aix-en-Provence, ANOM, COL C¹¹A, vol. 52, fol. 42 - 49v.
Une relation analogue fut rédigée à l'occasion des célébrations de la naissance du duc de Bourgogne à Louisbourg en 1752. Voir Anonyme, [*Relation de la fête donnée à Louisbourg à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne*], XVIII^e siècle, ANOM, coll. Moreau Saint-Méry, F³ 290, vol. 50, fol. 477-478.
56. L'importance des laïcs dans la production artistique en Nouvelle-France est évoquée par Pierre Mayrand, *Sources de l'art en Nouvelle-France*, Québec, Ministère des affaires culturelles, 1968.
57. Anonyme, *Relation de ce qui s'est passé*, *loc. cit.*
58. Voir l'article « a mari usque ad mare » de l'Encyclopédie Canadienne, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/a-mari-usque-ad-mare> (consulté le 28 juin 2012). Ce verset fut choisi en 1871 comme devise du Canada avec un tout autre sens sous la Confédération, lorsque le Canada s'étend de l'océan Pacifique à l'Atlantique.
59. Jean Lepautre, *Cinquième journée. Feu d'artifice sur le canal de Versailles*, Paris, imprimerie Royale, 1676, Bibliothèque nationale de France, Département des estampes et photographie, Recueil, Collection Michel Hennin, Estampes relatives à l'Histoire de France, tome 53, pièces 4711-4775, période 1674.
60. Marguerite Ledoux-Prouzeau, *loc. cit.*, p. 83.
61. *Ibid.*
62. Kenneth Banks, *loc. cit.*